Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **81 (1955)**

Heft 26

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

81e année 24 décembre 1955 No 26

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande » N° II. 57 75, à Lausanne.
Expédition
Imprimerie « La Concorde » Terreaux 31 — Lausanne.
Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. † P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. † J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr.	264.—
1/2 »	»	134.40
1/4 »	»	67.20
1/8 »	»	33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *De l'aménagement du réseau des routes suisses*, par P. Soutter, ingénieur E.P.F., Zurich. — Les Congrès : *Journées internationales de calcul analogique ; 19e Journée de Haute Fréquence de l'Association Suisse des Electriciens.* — — Bibliographie. — Carnet des concours. — Service de placement. — Documentation générale. — Documentation du batiment. — Nouveautés, Informations diverses.

DE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DES ROUTES SUISSES

Routes fédérales ou routes cantonales?

par P. SOUTTER, ingénieur E.P.F., Zurich

La nomination, par le Département fédéral de l'intérieur, d'une commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau suisse des routes principales a donné une nouvelle impulsion aux discussions relatives à l'aménagement futur de notre réseau routier. Depuis de nombreuses années, les milieux intéressés à ce problème — en particulier les milieux techniques et les associations d'automobilistes — s'efforcent d'obtenir une modification des conceptions relatives à la politique routière suisse afin de les adapter aux conditions nouvelles.

La commission fédérale a été instituée sur proposition de la commission d'études créée en son temps sur l'initiative de la Conférence des directeurs des travaux publics et qui groupe les principales organisations suisses intéressées à la question de l'aménagement routier. Cette commission s'était tout d'abord proposé d'obtenir une répartition du droit de douane sur la benzine telle que 50 % au moins des recettes reviennent aux cantons pour l'aménagement des routes sur leur territoire. Une autre réglementation des droits sur la benzine s'impose du reste et devrait être prévue lors de l'établissement du nouveau régime financier de la Confédération. Il serait logique de distinguer entre un droit de douane qui alimenterait la caisse fédérale, comme les autres droits semblables, sans être soumis à une destination spéciale, et un impôt sur la benzine qui serait réservé au financement du réseau routier suisse. Il serait alors possible de supprimer en tout ou partie les impôts cantonaux de circulation calculés suivant la puissance du moteur et que les automobilistes estiment injustes, pour les remplacer par une part de cet impôt.

Dès l'abord, les représentants des milieux techniques dans cette commission défendirent le point de vue que l'aménagement lui-même était au moins aussi important que la question financière. En effet, lors de la mise en application de la réglementation relative au partage égal entre la Confédération et les cantons des recettes provenant du droit de douane sur la benzine, beaucoup de cantons ne surent comment employer ces fonds, car ils ne disposaient ni de plans d'aménagement, ni de projets pour la construction de routes. Ces expériences décidèrent la commission à examiner la question de l'aménagement futur du réseau routier et à remettre des propositions à ce sujet au Département fédéral de l'intérieur.